

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202009-138

Du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean François THIBON, Loïc DUCROS, Carole LASTELLA, Jean PASCAL, Brigitte PANTOUSTIER, Jean Marc DEYDIER BASTIDE, Geneviève CHASTAGNIER, Olivier PLANET, Gladie LACOUR, Yves ROUSTANG, Vincent AUZAS, Jean Pierre LAPORTE, Martine CARRIER, Dominique POUGET-TIRION, Nicole DJIANN, Thierry BERRES, Yannick MARCHAL, Albert MOZZATTI, Françoise GALLET, Julien GOUBE, François COULANGE, Sébastien DUCLOUX, Christophe DEFFREIX, Christian BALAZUC, François AUDIBERT, Eric PRAT, Matthieu SALEL, Francis CHABANE, Marie Hélène CHOTIN, Nadine PIERRARD TEYSSIER, Raoul L'HERMINIER, Michel TALAGRAND, Luc PARMENTIER, Nathalie BELVA, Patrice PRANDI, Lorraine CHENOT, Pascale MANFREDI VIELFAURE, Didier MAZILLE, Alexandre FAURE.

Egalement présent : Marie ALLANO (Laboule)

Pouvoir : Christophe DEFFREIX (pouvoir de Eric BOISSIN)

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 40

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 16 septembre 2020

A été élu secrétaire : Monsieur Pascal WALDSCHMIDT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRECHE A
VALGORGE : LANCEMENT DE L'OPERATION**

Lors de changement d'agrément à 12 places en janvier 2018, la PMI (Protection Maternelle Infantile) du Département avait autorisé l'augmentation de places en demandant d'effectuer des travaux d'agrandissement et d'aménagement.

Effectivement, compte tenu des préconisations de la PMI, la crèche actuelle est trop petite de 55m2 et a de nombreuses lacunes repérées :

- Accès à la crèche par des escaliers communs avec l'école (pas d'accès handicap et poussettes), risques de chute pour les enfants....
- Absence de bureau de direction, d'espace de repos et de vestiaires pour le personnel,
- Salle d'activité, dortoir, espace de change et espace extérieur non adaptés à la capacité d'accueil
- Espace cuisine trop petit et inadapté, sans biberonerie
- Normes de sécurité non satisfaisantes ; sorties de secours donnant sur escaliers ou sur route
- Pas de possibilité de marche en avant pour la fourniture des repas
- Installations électriques insuffisantes
- Impossibilité d'agrandir la crèche existante (dans les locaux de l'école)

La construction d'une nouvelle crèche a donc été inscrite dans le contrat enfance jeunesse 2019-2022 de la CdC avec la CAF.

Il convient donc de prévoir un bâtiment d'une capacité de 16 places d'accueil et 5 à 6 professionnels d'une superficie intérieure d'environ 200m2.

L'objectif est de pouvoir inscrire le projet dans une démarche HQE visant à s'approcher d'un bâtiment BBC (photovoltaïque, raccordement chaudière bois...).

Pour ce faire, la commune de Valgorge propose une mise à disposition gracieuse des parcelles AC 509, 510, 514 et 515 à la CdC. Ces terrains communaux sont à proximité immédiate de la salle de polyvalente, de l'école, du centre social, de la médiathèque et des commerces du village. Il conviendra cependant de lancer une modification du PLUI via une déclaration de projet pour permettre la réalisation du projet de construction.

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30/09/2020

SLO

ID : 007-240700302-20200924-C_202009_138-DE

Le budget prévisionnel est estimé à environ 500 000€ HT. Le projet pourra bénéficier des aides du Département « Pass Territoires », de l'Etat « DETR », de la CAF « PPICC » et de la Région « Contrat ambition ».

Le conseil communautaire,
Où l'exposé du président,
Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Thierry BERRES, Nicole DJIANN, Jean Pierre LAPORTE, Martine CARRIER), décide de :

Lancer l'opération de construction d'une nouvelle crèche intercommunale à Valgorge,
Acter le programme de l'opération de construction d'une nouvelle crèche à Valgorge,
Lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction,
Autoriser le Président à lancer les consultations pour les études techniques liées au projet de construction,
Lancer la procédure de déclaration de projet visant à modifier le PLUI,
Solliciter la DETR 2021 pour une première tranche de dépenses.

Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

**Le Président,
Christophe DEFFREIX**

